



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté

Égalité

Fraternité



**ACADÉMIE
DE VERSAILLES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BAREME POUR L'AIDE A LA REPARTITION DES MOYENS ADMINISTRATIFS EN EPLE

Objectifs spécifiques des évolutions du barème



Mieux prendre en compte la difficulté sociale des élèves



Mieux prendre en compte les différentes modalités de gestion de la restauration



Ré étudier le cas des cités scolaires et celui des EREA

Propositions de critères



Présentation détaillée des critères proposés

Critère Agence comptable

AGENCE COMPTABLE AVEC 2 ETABLISSEMENTS	FORFAIT	0,50	EMPLOIS
AGENCE COMPTABLE AVEC 3 OU 4 ETABLISSEMENTS		1,00	
AGENCE COMPTABLE AVEC 5 ÉTABLISSEMENTS		1,50	
AGENCE COMPTABLE AVEC 6 OU 7 ÉTABLISSEMENTS		2,00	
AGENCE COMPTABLE AVEC 8 OU 9 ÉTABLISSEMENTS		2,50	
AGENCE COMPTABLE AVEC 10 OU 11 ÉTABLISSEMENTS		3,00	
AGENCE COMPTABLE AVEC 12 OU 13 ÉTABLISSEMENTS		3,50	

Critère Masse financière

RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT 0 - 500 000 €	FORFAIT	100,00	POINTS
RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT 500 000 - 1 000 000 €		200,00	
RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT 1 000 000 - 2 000 000 €		300,00	
RECETTES NETTES DE FONCTIONNEMENT + DE 2 000 000 €		500,00	

Critère Charges de restauration

GESTION CONVENTION DSP	FORFAIT	50	POINTS
CUISINE SATELLITE		200	POINTS
CUISINE DE PRODUCTION		350	POINTS
CUISINE CENTRALE 1		450	POINTS
CUISINE CENTRALE 2		550	POINTS
GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total inférieur ou égal à 500 élèves)		90	POINTS
GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total supérieur à 500 et inférieur ou égal à 900)		110	POINTS
GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total supérieur à 900 et inférieur ou égal à 1400)		130	POINTS
GESTION DES DROITS CONSTATES (effectif total supérieur à 1 400)		150	POINTS

Critère Internat

PRESENCE D'UN INTERNAT EN COLLEGE	FORFAIT	100,00	POINTS
PRESENCE D'UN INTERNAT EN LYCEE		150,00	POINTS

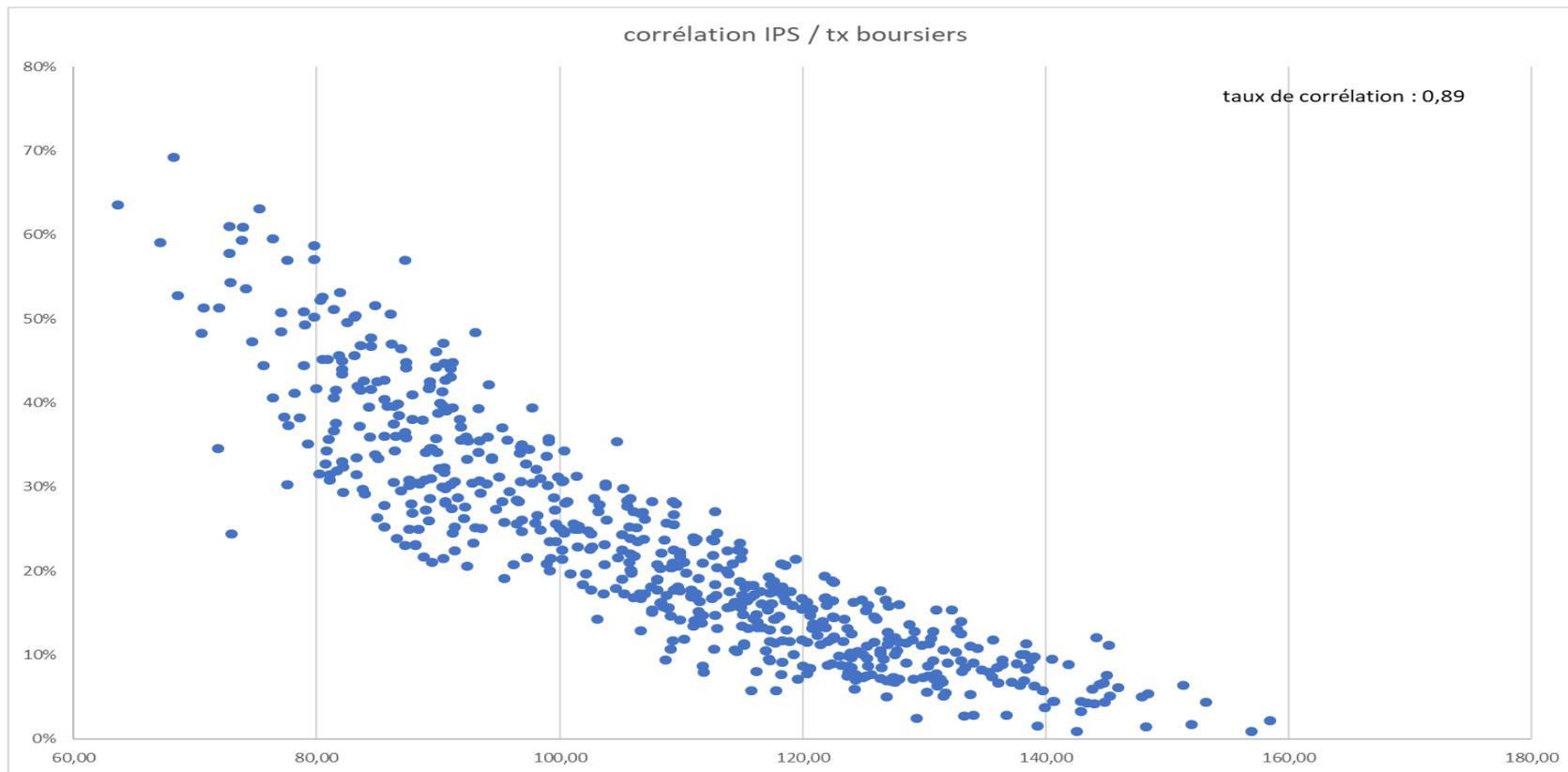
Critère Effectifs élèves

COLLEGE - EFFECTIFS JUSQU'A 250	COEFFICIENT	3,00	POINTS
COLLEGE - EFFECTIFS AU-DELA DE 250		2,00	POINTS
LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE PROFESSIONNELLE HOT. RESTAU.		4,00	POINTS
LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE PROFESSIONNELLE INDUSTRIEL		3,50	POINTS
LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE PROFESSIONNELLE TERTIAIRE		2,50	POINTS
LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE TECHNOLOGIQUE ET HOT. RESTAU		3,60	POINTS
LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE TECHNOLOGIQUE ET INDUSTRIEL		2,80	POINTS
LYCÉE - EFFECTIFS EN VOIE TECHNOLOGIQUE ET TERTIAIRE		2,30	POINTS
LYCÉE VOIE GENERALE (EFFECTIFS AU-DELÀ DE 1500 ÉLÈVES)		1,60	POINTS
LYCÉE VOIE GENERALE (EFFECTIFS JUSQU'À 1500 ÉLÈVES)		2,00	POINTS
EFFECTIF ELEVE EN POST BAC		2,50	POINTS
EFFECTIF ELEVE EN BTS		2,50	POINTS
EFFECTIF ELEVE EN CPGE		2,00	POINTS

Critère Contexte social

TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST INFERIEUR OU EGAL A 85	COEFFICIENT	0,60	POINTS
TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST SUPERIEUR A 85 ET INFERIEUR OU EGAL A 95	COEFFICIENT	0,35	POINTS
TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST SUPERIEUR A 95 ET INFERIEUR OU EGAL A 100	COEFFICIENT	0,15	POINTS
TOTAL DES EFFECTIFS DES ETABLISSEMENTS DONT L'IPS EST SUPERIEUR A 100 ET INFERIEUR OU EGAL A 105	COEFFICIENT	0,08	POINTS

Critère Contexte social : corrélation entre IPS et taux de boursiers



Critère Mutualisation

GROUPEMENTS DE COMMANDES	FORFAIT	150	POINTS
--------------------------	---------	-----	--------

Précision : les critères au barème ne couvrent pas la mutualisation AED/AESH qui fait l'objet d'une dotation hors barème selon la règle suivante

- Fonction employeur : 1 ETP pour 900 dossiers
- Fonction payeur : 1 ETP pour 450 dossiers

Prise en compte des cités scolaires

- Prise en compte d'un seul forfait recettes de fonctionnement sur la base de la somme des masses financières des deux établissements
- Prise en compte d'un seul forfait gestion des droits constatés sur la base de la totalité des effectifs élèves des deux établissements
- Prise en compte d'un seul forfait internat (celui des lycées)
- Si les deux établissements relèvent de tranches d'IPS différentes, calcul de la pondération pour le collège d'une part et pour le lycée d'autre part
- Pour les cités scolaires de Buc et de Saint Germain en Laye, pondération des effectifs élèves premier degré à 1,60
- Abattement forfaitaire de 1 ETP

Prise en compte des EREA

- Compte-tenu de la spécificité de ces établissements et de la faiblesse des effectifs soumis au barème, il est proposé une dotation additionnelle de 1 ETP
- Forfait de 150 points dès lors qu'il y a un internat
- Forfait de 50 points au titre de la gestion des droits constatés si les effectifs élèves sont inférieurs à 250

Exemples

Exemples collèges 500 élèves

	CLG n°1	CLG n°2	CLG n°3
effectifs élèves	498	500	499
IPS	111,3	81,8	97,5
masse financière	178 181	168 210	401 364
cuisine de production	non	non	oui
gestion des droits constatés	non	non	oui
dotation théorique	2,25	2,74	3,00

Exemples lycées 1500 élèves

	LYC n°1	LYC n°2	LYC n°3
effectifs élèves	1 503	1 557	1 526
effectifs élèves voie générale	1268	1064	1243
effectifs élèves techno tertiaire	0	252	141
effectifs élèves en BTS	0	125	0
effectifs élèves CPGE	235	116	142
IPS	145	99,1	136,4
masse financière	1 311 239	1 396 956	883 365
internat	oui	non	non
mutualisation médiapôle	non	oui	non
cuisine de production	oui	non	oui
cuisine centrale	non	oui	non
gestion des droits constatés	oui	oui	oui
agence comptable	non	non	oui
dotation théorique	6,37	7,06	8,10

Statistiques

Évolution des dotations théoriques

nbre d'EPL (hors EREA) ayant une dotation théorique	YVELINES		ESSONNE		HAUTS DE SEINE		VAL D'OISE		ACADEMIE	
	ancien barème 78	nouveau barème 78	ancien barème 91	nouveau barème 91	ancien barème 92	nouveau barème 92	ancien barème 95	nouveau barème 95	ancien barème	nouveau barème
inf 2	10	11	0	0	8	11	2	0	20	22
entre 2 et 3	72	78	30	23	68	66	46	33	216	200
entre 3 et 4	40	34	53	58	37	34	60	71	190	197
entre 4 et 5	8	8	31	34	11	12	18	20	68	74
entre 5 et 6	9	8	6	6	1	2	8	10	24	26
entre 6 et 7	7	7	8	9	4	4	3	5	22	25
entre 7 et 8	6	6	6	3	6	4	9	6	27	19
entre 8 et 9	4	5	2	3	6	8	4	4	16	20
entre 9 et 10	2	1	1	2	1	2	4	4	8	9
sup à 10	3	3	7	6	4	3	2	3	16	15
TOTAL	161	161	144	144	146	146	156	156	607	607

